



Gonesse, le 17 juillet 2020

Communiqué de presse de M. Jean-Pierre BLAZY

Maire de Gonesse

Cérémonie commémorative – 20^{ème} anniversaire du crash du Concorde

Gonesse n’a pas oublié la tragédie du 25 juillet 2000

La ville de Gonesse organisera **le samedi 25 juillet 2020 à 11 heures sur le site de la Patte-d’Oie de Gonesse (7 rue de l’Europe)** une cérémonie en mémoire aux 113 victimes, dont 4 au sol, du crash du Concorde d’Air France survenu il y a 20 ans. Elle se tiendra devant la stèle érigée à l’initiative de la ville en 2006 à proximité immédiate du lieu du crash. Un dépôt de gerbe sera suivi d’une minute de silence puis d’une intervention du maire.

Cette catastrophe marque encore aujourd’hui Gonesse et ses habitants. Le choc, la violence et l’émotion d’une vision de mort et de désolation sont dans toutes les mémoires 20 ans après la tragédie. « Boule de feu », "bruit d'enfer", "grosse peur", "fumée noire" criaient les habitants. Impossible d’oublier ce 25 juillet 2000. D’autres encore parlaient de « mur de feu », de « chaleur incroyable », de "projections de métal", d’« odeur de kérosène et de chair brûlée ». Le traumatisme est toujours vivace au sein de la population. En effet, le bilan aurait pu être plus lourd si l’appareil s’était écrasé sur la ville, le lieu du crash n’étant qu’à quelques centaines de mètres des habitations.

Jean-Pierre Blazy rappelle que le rapport du Bureau d’enquêtes et d’analyses (BEA) et l’enquête judiciaire ont permis de mettre en lumière des défaillances importantes sur cet appareil identifiées dès 1979 par le constructeur Aérospatiale. La DGAC en avait été avisée et les compagnies exploitantes, Air France et British Airways, également. Rien pourtant n’a été fait pour imposer des modifications de la structure du Concorde malgré les 67 incidents ayant émaillé sa carrière. Lors du procès en appel en 2012, la justice a reconnu que cet avion n’aurait pas dû voler, qu’on aurait dû lui retirer son certificat de navigabilité.

Contact presse : Julien Delannay - 01.39.85.95.96 / 06.29.14.27.09

Pour Jean-Pierre Blazy, la force du mythe n'aurait pas dû à ce point occulter des faits susceptibles de remettre en cause la sécurité des vols. Il rappelle son hostilité à la reprise des vols du Concorde en 2000 après le crash.

Il sera pourtant remis en service en novembre 2001 et connaîtra de nouveau une succession de neuf incidents en vol avant d'être définitivement cloué au sol en 2003.

Afin que ce drame ne se reproduise plus sur des territoires aéroportuaires comme Roissy ou ailleurs en France, et tenant compte du fait que 75% des crashes aériens ont lieu au décollage ou à l'atterrissage au-dessus de zones urbanisées, **Jean-Pierre Blazy demande un renforcement de l'indépendance et des moyens du Bureau d'enquêtes et d'analyses (BEA) pour la sécurité de l'aviation civile. Il juge également nécessaire le suivi par le Parlement des questions touchant à la sécurité aérienne et propose la tenue d'une conférence parlementaire annuelle réunissant l'ensemble des acteurs. Il rappelle que cette dernière proposition avait été formulée dès 2004 lorsqu'il était parlementaire dans le cadre de la mission d'information sur la sécurité du transport aérien de voyageurs constituée après le crash de Charm el-Cheikh.**

[Discours de Monsieur Jean-Pierre Blazy](#)